

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine

03 actualités

● **Sevran :**
le centre
de tri sort
de terre



● **Paris XV :**
préparation
des fouilles
archéologiques

04 ensemble

**Déchets
de soins : des
collectivités
s'investissent**



à la une

Isséane Unité en marche

Avec les derniers essais en cours se profile, d'ici à la fin de l'année, le démarrage de ce nouveau centre de traitement des déchets ménagers en zone urbaine.



Le centre Isséane produira chaleur, électricité et matériaux recyclables à partir des poubelles de plus d'un million d'habitants.

Plus de quatre années pour donner vie à Isséane. Un projet unique réunissant deux filières de valorisation des déchets ménagers au cœur de l'agglomération parisienne, à Issy-les-Moulineaux. Isséane intègre un centre de tri des collectes sélectives et des objets encombrants en vue de leur recyclage

et une unité de valorisation énergétique par incinération des ordures ménagères résiduelles. Ces nouvelles installations permettront de traiter les déchets des habitants de vingt communes et de cinq arrondissements de l'Ouest parisien, soit plus d'un million de personnes.



05 décryptage

**Le recyclage
des briques
alimentaires**

06 dossier

**Le SYCTOM
s'engage
contre le
réchauffement
climatique**





Isséane, source d'énergies

Isséane est un projet emblématique à bien des égards. Logique de proximité, démarche de haute qualité environnementale, intégration architecturale des bâtiments, transport fluvial (voir encadré), outil industriel sûr et de qualité... autant de choix qui matérialisent la volonté du SYCTOM de limiter au maximum les nuisances liées à son activité d'élimination des déchets tout en améliorant leur valorisation par «le» traitement approprié.

À Isséane, la chaleur dégagée par l'incinération de 460 000 tonnes de déchets non recyclables chaque année fournira du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à l'équivalent de 79 000 logements*.

Elle garantira également l'autonomie électrique du centre grâce à

un groupe turboalternateur, tout en dégageant un surplus qui sera revendu. Cette cogénération d'énergies produites localement devrait permettre l'économie de 110 000 tonnes équivalent pétrole et éviter l'émission de 330 000 tonnes de CO₂ chaque année. De son côté, le centre de tri préparera au recyclage 55 000 tonnes de déchets issus des collectes sélectives et du ramassage des objets encombrants.

Isséane, qualité environnementale...

Toute cette activité sera suivie quotidiennement par les équipes de l'exploitant**, responsables du bon fonctionnement de l'unité. Elle le sera également par les services des collectivités dans le cadre de la signature d'une charte de qualité



L'installation de la passerelle fluviale d'Isséane sur la Seine a eu lieu en juillet dernier.

Le transport fluvial à toutes les étapes

Chaque année, 104 000 tonnes de mâchefers d'Isséane seront acheminées par voie d'eau

vers leur lieu de recyclage à Claye-Souilly (77), évitant la circulation de 5200 camions. Ce mode de transport est permis grâce à une passerelle fluviale de près de 50 mètres de long et de 130 tonnes placée à la perpendiculaire du bord de Seine, dans le prolongement du tunnel d'évacuation des mâchefers passant sous la route départe-

mentale. L'utilisation de la Seine n'est pas nouvelle à Isséane. Plus d'un million de tonnes de terre ont été évacuées par péniches, évitant le trafic de 56 000 camions, lors des phases de terrassement. Les fours-chaudière ont été également acheminés depuis leur lieu de construction, en Croatie, par voie fluviale, soustrayant 300 convois exceptionnels à la circulation routière... européenne.

environnementale entre le SYCTOM, la Ville d'Issy-les-Moulineaux et la Communauté d'agglomération Arc-de-Seine. Un comité de suivi, constitué pendant la phase de construction, continuera à vérifier la bonne application des engagements de la charte durant l'exploitation du centre, et ce, jusqu'à la déconstruction de celui-ci... d'ici à une quarantaine d'années.

... et concertation

Cette concertation s'est établie dès les premiers mois du projet. Elle se poursuivra durant l'exploitation d'Isséane avec, notamment,

les «sentinelles». Ce groupe de surveillance est composé d'habitants du quartier et de représentants des entreprises voisines. Il a été constitué lors du démarrage des travaux, afin de veiller à la bonne tenue du chantier. Grâce à cette initiative, le SYCTOM a pu apporter des réponses ou des actions correctives aux interrogations ou aux remarques émises par ces observateurs volontaires et bénévoles. Une démarche de concertation qu'il entend poursuivre avec la mise en marche de cette nouvelle unité.

* www.syctom-isseane.com.

** TSI : Tiru Sita Isséane.

baromètre

Zoom sur... la sensibilité des Français à la prévention

Dans le cadre de son tableau de bord sur «La prévention de la production des déchets», l'Ademe délivre un «indice de sensibilité» à la prévention des déchets associant des indicateurs sur les «gestes» et sur les «achats» écoresponsables. Cet indicateur de comportement est le résultat d'une enquête réalisée auprès de 1 000 Français de plus de 15 ans. L'agence environnementale souhaite la renouveler tous les deux ans afin de suivre l'évolution de la sensibilisation de la population française en matière de prévention des déchets.

58,9%

C'est l'indice global de sensibilité des Français à la prévention des déchets en 2007, contre 50% en 2005.

« 11,6%, c'est la progression des gestes écoresponsables dans la population hexagonale entre 2005 (46,2%) et 2007 (57,8%).

L'Ademe note en effet «une forte progression de la sensibilité des Français à la prévention en deux ans». Celle-ci s'explique en grande partie par une

augmentation de l'indice de comportement en rapport avec le «geste» écoresponsable, notamment l'utilisation de cabas et de sacs réutilisables puisque :

« 65% de Français déclarent utiliser des sacs réutilisables en 2007, contre 43% deux ans plus tôt.

Sevran

Le centre de tri sort de terre

Le centre de tri des collectes sélectives sera mis en service en mars 2008. Il traitera 10000 tonnes de matériaux recyclables par an, en provenance de 11 communes proches.



Un bâtiment conçu pour limiter les nuisances pour les riverains.

Après une phase de préparation des sols rendue nécessaire par la présence d'une zone de dissolution de gypse, le chantier a pris son cours normal. Les travaux de construction ont commencé en septembre 2006, avec le creusement des fondations. Aujourd'hui, le clos et le couvert sont terminés pour le bâtiment de tri : les murs sont montés, la charpente est posée, la couverture est achevée, ainsi que le dallage au sol. La période suivante sera consacrée au montage du procédé industriel et à la finition des bâtiments. L'ensemble du site a été conçu de manière à respecter le

cadre de vie. D'emblée, le SYCTOM a porté une attention particulière à l'impact du centre pour les riverains, les salariés et l'environnement. Ce qui se traduit très concrètement dans les choix paysagers et architecturaux. Les façades sont traitées selon le principe de la double peau : un isolant est pris en sandwich entre deux bardages. Entre le bâtiment de tri et la zone pavillonnaire voisine, un écran acoustique a été créé, sous la forme d'un talus de 5 mètres de haut, planté de bouleaux dont les troncs rappelleront les pilotis du bâtiment

«espace vie». À l'entrée du site, deux palissades antibruit atténueront les nuisances dues aux véhicules. Par ailleurs, des solutions sont mises en œuvre pour améliorer les conditions de travail des 17 futurs agents trieurs. La toiture en tôle est perforée pour réduire les effets de résonance à l'intérieur des locaux industriels. Le système de ventilation a été particulièrement étudié, notamment pour éviter la circulation des poussières en les plaquant au sol. Enfin, des panneaux solaires sur le bâtiment «espace vie» joueront un rôle d'appoint pour la production d'eau chaude sanitaire. Le futur centre de tri à Sevran constituera un véritable équipement de proximité, puisqu'il réceptionnera chaque année 10000 tonnes de collectes sélectives produites par les habitants de 11 communes alentours. La chaîne de tri fonctionnera avec une seule équipe de jour, supprimant ainsi toute nuisance en début et en fin de journée.

Paris XV
Préparation
des fouilles
archéologiques

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a décidé de lancer des fouilles archéologiques sur le site du futur centre de tri à Paris XV. Ce terrain recèle des vestiges datant du mésolithique (8000 ans av. J.-C.). Des ossements et des silex avaient été découverts dans la partie orientale du terrain correspondant aux anciennes berges de la Seine. En tant qu'aménageur, le SYCTOM est considéré comme maître d'ouvrage des fouilles. Il est tenu de fournir une parcelle terrassée et libre de tout obstacle sur l'emprise des futures recherches et ses abords immédiats. Un appel d'offres - excavation de terre, dépollution du site, démolition d'ouvrages, terrassement à la profondeur voulue - devra déterminer un prestataire pour engager les travaux. Les fouilles, d'une durée de quatre mois, auront lieu une fois que l'opérateur en aura été désigné par le SYCTOM à l'issue d'un second appel d'offres.

Environnement

Quelques gestes au quotidien pour réduire les déchets



PREFERER LES OBJETS RÉUTILISABLES, ÉVITER LES PRODUITS AVEC BEAUCOUP D'EMBALLAGE, PLACER "STOP PUB" SUR LA BOÎTE AUX LETTRES... DES GESTES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS.

Aulnay-sous-Bois Les conteneurs prennent l'air

Dans deux quartiers d'habitat collectif d'Aulnay-sous-Bois, 153 conteneurs de déchets ménagers (ordures résiduelles, collectes sélectives et verre), dont 93 enterrés seront installés au pied des immeubles d'ici à février 2008. Démarré progressivement en juin 2006, ce dispositif vise à remplacer les locaux de collecte des déchets dans les immeubles. Gain de place, salubrité des lieux renforcée, entretien des locaux et des bacs roulants inexistant, les avantages sont nombreux. Avec de plus grandes capacités de stockage, la commune peut rationaliser ses tournées de ramassage. À terme, tous les conteneurs seront enterrés.

Compostage domestique Plan national de soutien

Lancé fin 2006 pour cinq ans par le ministère de l'Écologie et du Développement durable et l'Ademe, le plan de soutien pour le compostage domestique vise à convaincre 100 000 nouveaux foyers par an d'adopter cette pratique. Des appuis sont proposés par les délégations régionales de l'Ademe aux collectivités locales, à travers des modules de formation et un «kit collectivités» comportant des supports de communication, des guides méthodologiques et des outils de suivi.

Déchets de soins Des collectivités s'investissent

Les communes ne sont pas tenues de collecter les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Pourtant, face à l'absence de filière organisée, certaines proposent aux particuliers des solutions gratuites de récupération.

L'an dernier, cinq agents de tri ont été blessés dans les centres du SYCTOM par des seringues jetées par des particuliers avec les déchets recyclables. Un phénomène de plus en plus fréquent en l'absence de filière de collecte organisée*. Ce qui suscite des interrogations, voire de l'inquiétude face à ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI). Comme d'autres collectivités en France, des communes adhérant au SYCTOM ont décidé d'organiser un service d'apport volontaire gratuit pour ces déchets spécifiques générés par des habitants suivant un traitement en automédication (diabétiques...).

Des collectivités pionnières

À Châtillon, un système de collecte des aiguilles médicales usagées vient d'être lancé via le centre médico-social (CMS) qui gère déjà ses propres déchets médicaux. Les particuliers concernés s'engagent, par écrit, à retourner le réceptacle de 4 litres (soit 100 aiguilles) que le CMS leur fournit sur présentation de l'ordonnance. Une première information a été faite dans le magazine municipal. Autre exemple avec l'initiative du SYELOM 92. Ce syndicat a signé un avenant avec son prestataire,



La collecte des DASRI s'appuie, le plus souvent, sur le réseau médico-social des communes, comme ici à l'hôpital Ambroise-Paré à Boulogne-Billancourt.

qui collecte depuis une dizaine d'années les DASRI issus de l'activité d'associations (CMS, PMI, Croix-Rouge), pour qu'il intervienne dans la collecte auprès des particuliers.

Les pharmaciens indispensables

Le dispositif repose sur un système de bornes automatiques installées sur le domaine public et une coopération étroite avec les pharmaciens. Ceux-ci remettent un réceptacle muni d'un code-barres fourni par la mairie à leurs clients en automédication. Ces derniers le déposent une fois plein dans une borne en libre-service, dont ils déclenchent l'ouverture grâce au code-barres. Lorsque la borne est pleine, une alerte prévient automatiquement le centre d'appel du prestataire de collecte.

Des lieux de collecte choisis avec soin

Présenté en mars aux collectivités locales du 92 et aux principaux acteurs concernés, le dispositif est expérimenté depuis juillet dans la communauté d'agglomération de Boulogne-Billancourt et de Sèvres. Les pharmaciens ont tous accepté de jouer le jeu, et deux bornes sont installées à Boulogne-Billancourt, à l'entrée de la caserne de pompiers et de l'hôpital Ambroise-Paré. D'autres collectivités sont prêtes à sauter le pas avant la fin de l'année pour la mise en place d'un véritable service d'intérêt général. Reste qu'il devient urgent qu'une filière dédiée soit organisée par les producteurs.

* La réglementation exonère clairement les collectivités locales de la charge de collecter les DASRI, car ce sont les producteurs qui sont responsables de leur élimination. Un décret visant à appliquer aux DASRI le principe de la responsabilité élargie est en projet.

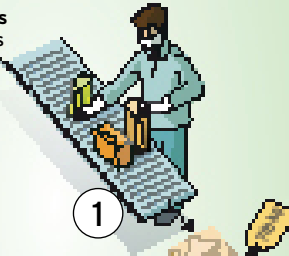
«D'autres collectivités sont prêtes à sauter le pas avant la fin de l'année pour la mise en place d'un véritable service d'intérêt général.»

Le recyclage des briques alimentaires

En 2006, le SYCTOM a trié 736 tonnes d'emballages pour liquides alimentaires (ELA), soit 28 millions de briques alimentaires. Ces matériaux sont appréciés des papetiers recycleurs pour la qualité de leurs fibres issues du bois. Ils sont intégrés dans la fabrication de rouleaux destinés à la production de papier de soie, papier hygiénique, essuie-tout, mouchoirs en papier. Aujourd'hui, une autre voie de recyclage - en vue de fabriquer des panneaux d'aggloméré - est explorée en utilisant les propriétés du polyéthylène, la très fine couche thermoplastique qui recouvre les briques alimentaires en vue de protéger les produits alimentaires contre les bactéries et la moisissure. Pour la bonne conservation des liquides, la brique est également tapissée à l'intérieur d'une feuille d'aluminium très légère*.

* Le poids de cette feuille est inférieur à celui d'une capsule de bouteille.

1 Après avoir été séparés des autres emballages dans un centre de tri, les briques pour liquides alimentaires sont expédiées en balles d'environ 700 kilos vers les usines de recyclage où elles sont déchiquetées avant de subir un traitement adapté à leur destination finale.



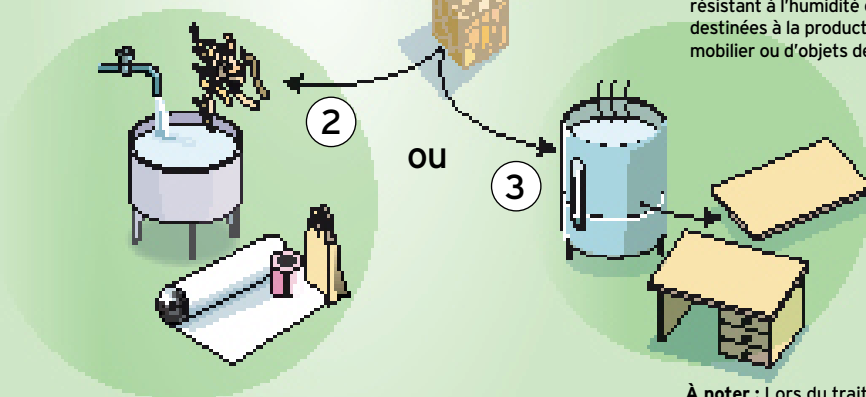
2 Traitement en vue de fabriquer du papier recyclé
Les lambeaux de briques sont malaxés avec de l'eau* dans de grandes cuves ou des tambours rotatifs jusqu'à former une pâte liquide qui est ensuite filtrée. Celle-ci est intégrée au processus de production du papier et sort en bout de machine sous forme de rouleaux de grande largeur, qui seront conditionnés par le fabricant du produit final.

* Des substances chimiques, telles que de l'hydroxyde de sodium, peuvent également être ajoutées de manière à faire gonfler les fibres.

3 Traitement en vue de fabriquer des panneaux d'aggloméré.

Les morceaux de briques sont chauffés pour que le polyéthylène agisse comme un liant entre les différents matériaux contenus dans l'emballage. Le mélange ainsi obtenu est refroidi puis comprimé sous forme de plaques d'aggloméré de différentes épaisseurs, résistant à l'humidité et au feu, destinées à la production de mobilier ou d'objets de bureau.

À noter : Lors du traitement destiné aux papetiers, les résidus de polyéthylène issus du filtrage par tamis sont récupérés pour alimenter les fours des moulins à papier ou des unités de production de ciment, tandis que les lambeaux d'aluminium servent de substitués à la bauxite vierge.



Questions-réponses



Les peintures à l'eau sont-elles moins toxiques ?

Même lorsque l'eau remplace les solvants organiques, les peintures et les vernis à l'eau contiennent encore 5 à 20% de cosolvants organiques, généralement des alcools ou des éthers de glycol. Ils sont moins agressifs, mais les éthers de glycol pourraient avoir des effets nocifs sur la fertilité de l'être humain.

Que faire de ces déchets de peinture ?

Il faut toujours trier à part les résidus de peinture, fermer hermétiquement les récipients, et les apporter à la déchetterie. Ils sont collectés à part en vue de subir un traitement adapté à leurs caractéristiques. Pour contribuer à réduire l'impact des résidus de peinture sur l'environnement, préférer celles qui portent le logo de la norme NF Environnement.

Pourquoi collecter à part les peintures ?

La peinture contient des pigments, le plus souvent métalliques, qui libèrent des gaz cancérogènes lors de la combustion. Les métaux présents - cadmium, chrome, plomb - sont très toxiques, même en très faible concentration. S'ils sont rejetés dans les

égouts ou sur les sols, ils se concentrent progressivement et contaminent l'eau, provoquant parfois des intoxications aiguës ou chroniques.

Le SYCTOM s'engage contre le réchauffement climatique

François Dagnaud, Président du SYCTOM qui a en charge le traitement des déchets de la moitié des Franciliens, souhaite faire du Syndicat un acteur majeur de la lutte contre les gaz à effet de serre en allant au-delà des initiatives déjà prises.

Fortes productrices de gaz à effet de serre (GES), les grandes agglomérations sont en première ligne dans le combat contre le dérèglement climatique. En France, le Conseil de Paris est sur le point de valider son Plan Climat, tandis que la Région Ile-de-France a engagé une réflexion à son échelle. Le

SYCTOM conduit sa démarche en parallèle. «En France, la réduction des émissions de GES est à rechercher dans l'évolution des modes de production de chauffage et de froid, et de l'usage des transports, souligne Denis Penouel, Directeur général des services techniques du SYCTOM. D'où l'intérêt de privilégier, d'une part, le chauffage urbain, qui évite la multiplication des chaudières individuelles au fuel et au gaz, et, d'autre part, les solutions de proximité pour la production du chaud et du froid, ainsi que les modes de transport alternatifs pour réduire le trafic routier.»

Une contribution déjà significative

Compte tenu du lien étroit existant entre chauffage urbain et traitement des déchets sur le territoire de l'agglomération pari-



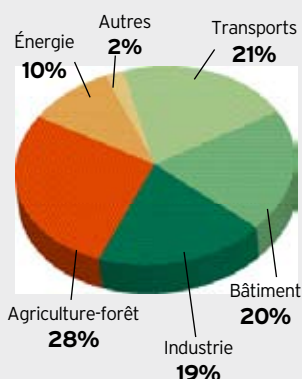
La lutte contre les GES passe par des modes de transport alternatifs à la route.

«Les déchets ménagers contiennent 50% de biomasse. Celle-ci peut se substituer aux carburants fossiles pour produire du gaz, qui, une fois capté, peut être transformé en chaleur, en électricité ou en biocarburant.»

sienne, le SYCTOM contribue déjà largement à la limitation des émissions de GES. Ses trois centres de valorisation énergétique des déchets ménagers (Ivry-Paris XIII ; Saint-Ouen et prochainement Isséane) approvisionnent pour moitié le réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Pour chauffer l'équivalent de 1200 000 habitants, la consommation de 300 000 tonnes équivalent pétrole est ainsi évitée. Par ailleurs, d'ici à 2012, deux projets d'unité de traitement biologique par méthanisation en Seine-Saint-

Denis* valoriseront la fraction biodégradable des déchets ménagers et municipaux. «Les déchets ménagers contiennent 50% de biomasse, précise Denis Penouel. Celle-ci peut se substituer aux carburants fossiles pour produire du gaz, qui, une fois capté, peut être transformé en chaleur, en électricité ou en biocarburant.» Autre atout des déchets en tant que source d'énergie alternative : «produite et traitée à proximité des consommateurs finaux de chauffage et de climatisation, la biomasse ne nécessite pas d'être

Répartition des émissions de GES par secteurs d'activité



Source : MIES (Mission interministérielle de l'effet de serre) 2004.



Les capteurs solaires couvrent 50% des besoins en eau chaude sanitaire au centre de tri à Nanterre.

acheminée». Pas de transport, donc moins de GES ! Le SYCTOM développe depuis des années une politique volontariste en faveur des transports alternatifs à la route : 40% des tonnages sortants de ses centres de collecte sont déjà transportés vers les centres de valorisation par le rail ou la voie d'eau.

Vers une approche globale et coordonnée

Le SYCTOM va lancer une étude globale en matière de lutte contre le réchauffement climatique, conjointement avec celle conduite par la CPCU. L'objectif vise, d'une part, à évaluer les quantités de GES émises actuellement tout au long de la chaîne de traitement des déchets et, d'autre part, à apprécier les améliorations à attendre, par exemple, du développement d'unités de chauffage urbain fonctionnant à partir de biomasse en Ile-de-France. L'étude proposera les actions concrètes à mener dans ce domaine, en partenariat avec les collectivités locales qui sont porteuses des investissements à long terme ainsi qu'avec les autres

acteurs concernés : réseaux de chauffage urbain, les autres syndicats de traitement de déchets et de production d'énergies alternatives. Par ailleurs, le SYCTOM réfléchit avec les communes et les intercommunalités à l'organisation de centres de regroupement des ordures ménagères résiduelles à proximité du réseau ferroviaire ou fluvial qui favoriseraient le transport alternatif vers les centres de traitement.

Des idées concrètes pour l'avenir

À plus long terme, une mutualisation des ressources entre les outils de production de la CPCU et du SYCTOM pourrait être envisagée pour limiter les émissions de CO₂. Une étude, en partenariat avec le BRGM**, sera lancée prochainement pour des solutions de stockage de vapeur... en sous-sol ! Ce géostockage compléterait l'approvisionnement en chaleur du réseau CPCU l'hiver grâce à une vapeur stockée durant l'été. Ce qui limiterait d'autant le recours des unités fonctionnant aux énergies fossiles. Autres pistes de réflexion : une utilisation accrue des plateformes multimodales et fluviales dans l'agglomération parisienne ; la construction d'équipements à très basse consommation ou encore, dans le fonctionnement quotidien du Syndicat, des actions visant à réduire son empreinte écologique (véhicules hybrides...).

* Futures unités à Romainville-Bobigny et au Blanc-Mesnil - Aulnay-sous-Bois.
** Bureau de recherches géologiques et minières.

Lutte contre les GES : une prise de conscience qui s'accroît

Le 6 septembre dernier, la fondation de l'ancien Président américain Bill Clinton a rendu visite au SYCTOM de l'Agglomération parisienne. Elle compte débloquer 5 milliards de dollars pour la lutte contre le réchauffement climatique. Une prise de conscience qui fait suite au sommet des grandes métropoles mondiales, le «C40», tenu du 14 au 17 mai à New York, au cours duquel les mégapoles ont

décidé de s'unir et de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le réchauffement climatique. De son côté, l'Union européenne s'est fixé comme objectif de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020, par rapport à 1990. Avec un axe prioritaire : réduire la part des énergies fossiles en augmentant l'usage et l'efficacité des énergies alternatives.



Le SYCTOM veille à l'évolution et à l'entretien de son outil industriel. En 2004-2005, plus de 87 millions d'euros ont été investis dans le traitement des fumées à Ivry-Paris XIII et à Saint-Ouen.

Pour un projet énergétique territorial

L'idée de mettre en œuvre des coopérations nouvelles entre collectivités face au réchauffement climatique fait son chemin. À l'image de Saint-Ouen qui a associé la Ville de Paris, la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) et le SYCTOM à sa réflexion sur son projet d'urbanisme portant sur le quartier des docks. Cette concertation a mis en lumière les améliorations à attendre d'un regroupement de l'usine de la CPCU et du centre du SYCTOM sur un même site. Les bénéfices à attendre en termes d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂ ne sont pas négligeables.

Une réflexion commune donnerait en effet davantage de visibilité sur les futurs aménagements territoriaux susceptibles de favoriser la réduction des émissions de GES, tels que : le développement du réseau de chauffage urbain, l'augmentation de la part des énergies non fossiles dans les outils de production, l'organisation d'interconnexions avec les réseaux de communes voisines et le déploiement des transports de matériaux par le fleuve ou par le rail. De cette vision commune, globale et à long terme, pourrait émerger un véritable projet énergétique territorial.

Marie-Anne Bacot, Directrice générale
du Port autonome de Paris (PAP)

«Les déchets représentent 20% du trafic fluvial en Ile-de-France»



Où en est le transport fluvial en Ile-de-France ?

En dix ans, le transport fluvial a augmenté de 40% et a beaucoup évolué. Ainsi, à Paris, bien que le transport des matériaux de construction demeure encore prépondérant, il est talonné par le trafic de conteneurs et celui des déchets, qui prennent une part de plus en plus significative. Cette diversification des trafics constitue un facteur de dynamisme. Plusieurs facteurs expliquent cette bonne santé du transport fluvial : c'est un mode «propre», peu gourmand en énergie, faible émetteur de CO₂, qui de plus s'intègre facilement dans les

chaînes logistiques dédiées aux marchandises massifiées, comme celles de la grande distribution.

Quelle place occupe le transport de déchets sur la voie d'eau aujourd'hui ?

Dans leur ensemble*, les déchets représentent actuellement 20% du trafic fluvial en Ile-de-France et constituent un formidable potentiel de développement. En ce qui concerne les déchets ménagers, les experts** estiment par exemple que chaque Francilien génère en moyenne 0,5 tonne de déchets ménagers par an contre 0,3 tonne en moyenne nationale. Les mâchefers issus des centres d'incinération représentent 61% des déchets ménagers transportés par voie d'eau en Ile-de-France. L'axe majeur pour leur transport se situe entre l'usine d'Ivry-sur-Seine - et prochainement d'Isséane - et les centres de traitement situés en Seine-et-Marne (l'un à Lagny-sur-Marne, l'autre sur un site à venir). En outre, 17 000 tonnes de journaux et magazines partent chaque

année depuis les ports de Nanterre et de Gennevilliers vers la Seine-Maritime. Bientôt, 15 000 tonnes de matières plastiques - dont une partie en provenance du Havre - devraient être transportées chaque année entre Gennevilliers et Limay par voie d'eau.

Comment le PAP entrevoit-il les projets d'accès à la voie d'eau du SYCTOM ?

Le projet Isséane en cours d'achèvement, qui intègre la voie fluviale à toutes les étapes - y compris pour toute la période d'exploitation - et à tous les schémas d'approvisionnement et d'évacuation, a démontré la capacité du transport fluvial à répondre à des problématiques complexes et de grande ampleur. Actuellement, nous poursuivons la coopération avec le SYCTOM pour l'organisation de futures dessertes fluviales : centre de transfert d'Issy, futur centre de méthanisation de Romainville, usine de Saint-Ouen, future usine d'Ivry. L'objectif à terme est de constituer un maillage fluvial et une logistique adaptée pour les principales installations du SYCTOM.

* Déchets ménagers, déchets du BTP, déchets industriels banals (DIB) et ferrailles.

** Les experts de l'ORDIF (Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France).

à savoir

Comité du SYCTOM

À noter : les prochaines réunions du Comité auront lieu le 24 octobre et le 12 décembre 2007.

Une TV verte sur le Web

Une chaîne télé dédiée au développement durable ? Tout à fait ! Terre TV («la télé des générations futures») est une nouvelle chaîne sur le Web qui présente des sujets d'actualité, des reportages, des interviews consacrés au développement durable. À vos claviers !
www.terre.tv

Remise du Grand Prix de l'environnement

C'est le mercredi 24 octobre prochain que sera remis le Grand Prix de l'environnement des Villes d'Ile-de-France à Cœur Défense. Un prix décerné par 40 experts de l'économie environnementale.
www.environnement-villes.com

Pollutec

Le salon Pollutec Horizons, salon des solutions d'avenir au service des enjeux environnementaux et économiques, se tiendra du 23 au 26 novembre prochain à Paris-Nord Villepinte. Informations :
www.pollutec.com

Collectivités adhérentes : vos initiatives nous intéressent !

Des manifestations, des opérations et des expériences : vous initiez et mettez en œuvre sur le terrain des actions en faveur de l'environnement. L'expérience de chacun peut être utile à tous : faites-les nous connaître, et nous en parlerons dans ce magazine !
Contact : 01 40 13 17 88 ou 17 06.

Syctom
magazine

Internet : www.syctom-paris.fr

Avec le soutien de



SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Nicolas Seguin - Crédits photos : T. Dehesdin, E. Legars, D. Roux, Studio Les 4 Vents / Syctom de l'Agglomération parisienne, Y. Le Borgne/TIRU, Ville de Boulogne-Billancourt, Port autonome de Paris ; bande dessinée : Une bulle en plus ; infographie : Véronique Béné - Conception réalisation **Angis** (réf. ISYCMAG018). Document imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782